Concours fleurissement 2024

Pour rappel: Bulletin à rendre en mairie avant le 20 juin 2024.

- ① Une seule inscription possible par catégorie, pour chaque participant, association ou commerce.
- ① La présence du participant au concours (ou d'un membre de sa famille) est obligatoire le jour de la remise des prix pour recevoir la récompense :

<u>le 11 novembre 2024</u>

- Catégories « Maison avec jardin » et « Façade et cour » :
 - → les créations doivent être visibles de la rue!
- Catégorie « Ferme »
- Catégorie « Commerce et établissement recevant du public » :
 - → vitrine et/ou devanture
- Catégorie « Création insolite et patrimoine » :
 - → A partir d'un objet du patrimoine ou d'un objet insolite de la vie quotidienne ayant déjà servi (ex : échelle, barrière, fenêtre, nichoir, lampe, lit, cadre, instrument, manteau de cheminée....), créez une composition florale avec des plantes annuelles ou vivaces avec pour mot d'ordre "imagination et harmonie"...





(insolite et patrimoine)